



Législature : 2011 – 2016

Année : 2012

Séance : 1

**PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE
DU CONSEIL COMMUNAL
DU
LUNDI 2 AVRIL 2012**

Table des matières

1.	Appel et approbation de l'ordre du jour.....	3
2.	Assermentation d'un nouveau conseiller.....	4
3.	Adoption du procès-verbal de la séance du 21 novembre 2011.....	4
4.	Courrier.....	4
5.	Communications du Bureau.....	5
6.	Préavis 01/2012 : Demande de crédit pour la construction d'une déchetterie et d'un garage pour les bus scolaires aux Gavardes.....	6
7.	Comptes du Conseil communal.....	11
8.	Communications de la municipalité.....	14
8.1	Informations données par M. Jean-Philippe Thuillard.....	14
8.1.1	L'Amicale des Savigny.....	14
8.1.2	Statistiques.....	14
8.1.3	Comptes 2011.....	15
8.2	Informations données par M. Gilbert Regamey.....	15
8.2.1	Déchetterie.....	15
8.3	Informations données par Mme Chantal Weidmann Yenny.....	15
8.3.1	Réorganisation scolaire.....	15
9.	Divers et propositions individuelles.....	15

Salutations

Mme la présidente ouvre la séance du Conseil en saluant :
M. le syndic, Mme et MM. les municipaux, Mmes et MM. les conseillères et conseillers, Mme la secrétaire municipale, M. le boursier communal, Mmes et MM. les représentants de la presse et le public.

1. Appel et approbation de l'ordre du jour

Présidence : Mme Laureline Ballif

Sont excusés: M. Christian Lavanchy
M. Daniel Moret
Mme Béatrice Posse
Mme Berthe Vaney

Sont présents : 55 conseillères et conseillers

Hommage

Depuis la dernière séance, deux personnes fortement impliquées dans la vie de notre commune sont décédées. M. Daniel Meylan le 17.1. et Mme Marie-Claire Perroud le 10.3. Afin de leur rendre hommage, Mme la présidente invite l'assemblée à se lever pour un instant de recueillement.

1.2 Approbation de l'ordre du jour

1. Appel et approbation de l'ordre du jour.
2. Assermentation d'un nouveau conseiller.
3. Adoption du procès-verbal du 21 novembre 2011.
4. Courrier.
5. Communications du Bureau.
6. Préavis 01/2012 : Demande de crédit pour la construction d'une déchetterie et d'un garage pour les bus scolaires aux Gavardes.
7. Comptes du Conseil communal.
8. Communications de la municipalité.
9. Divers et propositions individuelles.

L'ordre du jour est mis en discussion. La parole n'étant pas demandée, Mme la présidente met l'ordre du jour au vote. Il est accepté à l'unanimité.

2. Assermentation d'un nouveau conseiller

En date du 3 janvier dernier, M. le conseiller Sébastien Messina a fait part de sa démission du Conseil communal en raison de son déménagement hors du territoire communal. Mme la présidente appelle donc M. Célien Cornut, second suppléant, à se présenter devant l'assemblée pour prêter serment. Après lecture du serment légal, elle procède à son assermentation.

3. Adoption du procès-verbal du 21 novembre 2011

La discussion concernant le PV est ouverte.

M. Ochs signale une erreur à la page 17 – 6.5.3 Projets assainissement. Il faut remplacer 2012 par 2013.

La parole n'étant plus demandée, le procès-verbal est soumis au vote.

Il est accepté à l'unanimité avec les remerciements à la secrétaire.

4. Courrier

Mme la présidente a reçu la correspondance suivante :

- Copie de la lettre adressée le 22 novembre 2011 par la municipalité de Savigny au Département de l'intérieur, Service des communes et relations institutionnelles, M. Eric Golaz, chef de service. Cette lettre fait suite aux discussions qui ont suivi les élections fédérales du 23 octobre 2011 ainsi que l'intervention du conseiller Marc Cornut à ce propos lors du Conseil communal du 21 novembre 2011. Elle concerne la facturation des coûts supplémentaires induits par le dysfonctionnement informatique.
- Lettre adressée par le Conseil d'Etat aux municipalités du Canton en date du 7 décembre 2011, en réponse aux sollicitations de plusieurs communes suite au dysfonctionnement informatique du 23 octobre 2011.
- Lettre de démission du conseiller Messina datée du 3 janvier 2012.
- Lettre de la municipalité datée du 8 février 2012 demandant la convocation du Conseil communal le lundi 2 avril 2012.
- Lettre de M. Célien Cornut, datée du 5 mars 2012, relatif à son assermentation.

5. Communications du Bureau

Votations et élections du 11 mars 2012

Votations fédérales

5 objets étaient soumis au vote. Avec 2093 électeurs inscrits, le taux de participation pour Savigny a été de 59,10 %.

Objet 1 : Résidences secondaires

Accepté par 633 oui et 586 non.

Cet objet a été accepté à près de 53 % au niveau cantonal et accepté au niveau fédéral.

Objet 2 : Epargne-Logement

Accepté par 657 oui et 524 non.

Cet objet a été accepté à près de 51 % au niveau cantonal et refusé au niveau fédéral.

Objet 3 : 6 semaines de vacances

Refusé par 774 non et 451 oui.

Cet objet a été refusé à près de 59 % au niveau cantonal et refusé au niveau fédéral.

Objet 4 : Jeux d'argent

Accepté par 1118 oui et 83 non.

Cet objet a été accepté à près de 94 % au niveau cantonal et accepté au niveau fédéral.

Objet 5 : Prix du livre

Accepté par 639 oui et 508 non.

Cet objet a été accepté à près de 61 % au niveau cantonal et refusé au niveau fédéral.

Election du Grand Conseil

Taux de participation pour Savigny 47,06 %.

Suffrages :

PLR Les Radicaux 25,03 %

PS 17,96 %

PLR Les Libéraux 17,48 %

UDC 15,26 %

Les Verts 14,37 %

Al. du Centre 8,51 %

Vaud Libre 1,39 %.

Election du Conseil d'Etat – 1^{er} tour

Taux de participation pour Savigny 48,92 %.

Principaux résultats pour Savigny :

Pascal Broulis 622
Philippe Leuba 618
Jacqueline De Quattro 568
Pierre-Yves Maillard 559
Claude-Alain Voiblet 424
Anne-Catherine Lyon 413
Nuria Gorrite 409
Béatrice Métraux 406
Emmanuel Gétaz 55

Elections du 1^{er} avril 2012Election du Conseil d'Etat – 2^{ème} tour

Taux de participation pour Savigny 40,45 %.

Obtiennent les résultats suivants :

Claude-Alain Voiblet 435
Nuria Gorrite 390
Béatrice Métraux 374
Anne-Catherine Lyon 366
Emmanuel Gétaz 69

6. Préavis 01/2012 : Demande de crédit pour la construction d'une déchetterie et d'un garage pour les bus scolaires aux Gavardes

Avant la lecture des conclusions du rapport de la Commission des finances, M. Perreten, vice-président de la commission, souhaite apporter trois compléments à son rapport, qui ne modifient en aucun cas la conclusion dudit rapport. Ces précisions sont nécessaires car de nouvelles informations ne sont parvenues à la commission qu'après la rédaction du rapport et certains éléments donnent une version différente par rapport à ce qui a été dit lors de l'entretien.

Le chauffage sera un système air - eau et non une sonde géothermique, ceci vu l'état de la qualification de la zone, en l'occurrence zone de sources, qui interdit d'effectuer le forage pour une sonde thermique.

Il est prévu de recruter une personne supplémentaire de l'effectif communal pour la gestion de la déchetterie. Le total des prévisions des charges annuelles d'exploitation devrait être augmenté d'environ un tiers. La commission avait entendu que ce n'était pas forcément le cas et que l'effectif actuel permettrait d'assurer son fonctionnement pendant un certain temps.

Enfin, le taux d'amortissement de 3,5 % cité au point 6 du préavis doit bien sûr être entendu comme un taux d'intérêt interne, ce n'est pas un taux général d'amortissement. M. Perreten aimerait que M. Regamey confirme ces 3 points ajoutés après coup.

M. Regamey confirme qu'il s'agit bien d'un système de chauffage air-eau, comme mentionné dans le préavis. Il s'excuse auprès de la Commission des finances.

En ce qui concerne l'engagement d'une personne supplémentaire, il a dit aux deux commissions que, dans un premier temps, la déchetterie fonctionnera avec le personnel actuel. Mais il est prévisible, à long terme, qu'il faudra certainement engager une personne supplémentaire pour la voirie.

La commission avait posé une question concernant les places de parc. 11 places sont prévues, dont 5 situées à la sortie du bâtiment de la déchetterie, destinées au public, et 6 autres situées sur la partie supérieure du site, entre la route cantonale et le garage des bus scolaires, destinées aux véhicules du personnel communal.

Après ces précisions, Mme la présidente demande au rapporteur de la Commission ad hoc, M. Monod, de venir devant l'assemblée pour lire les conclusions du rapport de la Commission.

Il est suivi par Mme Félix, qui lit les conclusions du rapport de la Commission des finances.

Mme la présidente remercie les commissions pour leur travail et ouvre la discussion.

M. Cornut est quelque peu exaspéré par le nombre de remarques faites par la Commission des finances. Il a l'impression que cette dernière s'est occupée de beaucoup de sujets qui devaient être traités par la commission ad hoc. Une déchetterie est une affaire écologique et environnementale qui est une nécessité actuellement. Il est un peu déçu sur la présentation des comptes. Il n'y a pas de comparatif ; il faut faire confiance aux comptes qui sont présentés. Le coût de la déchetterie de Cheseaux est presque plus élevé que notre projet. Entre autres avantages, nous pouvons profiter de la déclivité naturelle du terrain. Il faudrait

préciser qui paie quoi. Actuellement, le coût de la location pour parquer les bus scolaires au garage des 3 Sapins revient à CHF 22'000 par année. Il pense que ce montant constituera une bonne partie de l'amortissement du bâtiment. Quant au financement de l'exploitation de cette déchetterie, des lois précisent qu'un pourcentage peut être prélevé des impôts communaux, tandis qu'un autre pourcentage peut être sujet à des taxes, qui malgré tout sont toujours un impôt supplémentaire. Il n'est pas d'accord avec le système du pollueur payeur, c'est d'abord aux magasins de diminuer leurs emballages.

M. Perreten justifie le travail de la Commission des finances. Il ne se trouve pas souvent durant une législature un préavis d'une telle importance. C'est un investissement conséquent. Il apparaissait nécessaire à la Commission des finances de ne pas se pencher seulement sur l'aspect purement financier mais d'expliquer clairement les enjeux qu'il y avait là-dessous. Elle n'a pas voulu entamer les prérogatives de la commission ad hoc ; elle a d'ailleurs eu un contact avec, mais l'importance était de présenter une vue d'ensemble complète. En ce qui concerne les éléments financiers, si la commission avait été dans les détails, par exemple pour les m3 bâtis, cela aurait fait deux pages de plus sur le préavis. Les futurs coûts, selon le plan d'investissement des travaux à venir, ont permis de bien voir les effets pour la suite, notamment deux ou trois années après la réalisation de la déchetterie.

M. Braguglia félicite les commissions pour l'excellent travail fourni. Il demande s'il y a eu une estimation des charges d'exploitation hors amortissement, surtout s'il faut engager une personne supplémentaire. Il a entendu que le local du Service incendie serait déplacé dans un lieu à la déchetterie, est-ce toujours prévu ? La troisième question concerne la Romande Energie. Est-ce que la participation de - CHF 5'000 concerne une recette ou faut-il les payer ?

M. le syndic se réfère à la page 15 du préavis qui traite les frais financiers, fixes et variables. Les CHF 5000 font partie des recettes et viennent en diminution des coûts d'exploitation.

En ce qui concerne la personne en plus, il a été dit en préambule que le travail d'un collaborateur du service de la voirie correspondait à un emploi à plein temps pour les déchets. Ce temps de travail va être consacré à la future déchetterie et l'on verra seulement après coup s'il faut augmenter cette proportion ou emprunter du personnel supplémentaire à la voirie.

M. Regamey répond au sujet du Service du feu. On va déjà mettre les bus scolaires dans le garage et l'on verra après la place qui restera pour y ajouter éventuellement autre chose.

M. Peissard n'a pas compris la première intervention de M. Perreten puisque la Commission des finances avait vu juste au sujet du non-engagement de personnel supplémentaire. Pourquoi faudrait-il alors rajouter CHF 60'000 supplémentaire dans les frais d'exploitation ? Il aimerait également confirmation de M. Regamey concernant la fermeture automatique des trois sites actuels.

M. Regamey explique qu'il est difficile de savoir à l'avance le taux de fréquentation de la nouvelle déchetterie et si les horaires d'ouverture conviendront. S'il devait y avoir une forte affluence, on serait vite limité avec le personnel de la voirie actuel. La personne qui travaillera le samedi à la déchetterie ne sera pas disponible pour le déneigement le dimanche. C'est pour cette raison qu'il a expliqué aux deux commissions que, dans un premier temps, on allait essayer avec l'effectif actuel. D'autre part, il se réjouit de fermer les trois sites actuels. Voilà déjà deux lundis qu'il faut descendre à Lausanne avec une remorque chargée de vieux meubles et de déchets encombrants, déposés aux sites du rural et de Mollie-Margot, pour les brûler à Tridel.

M. Ballif a essayé de relativiser les coûts en fonction des comptes 2010. Dans les comptes de charges 2010, il y a CHF 14'684'063. Si l'on compte à peu près l'investissement des coûts d'exploitation, moins les 10 à 15 % de rentrée de frais de transports, on arrive en dessous de 1 % d'augmentation des charges pour la commune. Il lui semble que pour un développement durable, ce surcoût de 1 % pour la déchetterie, garages et bus non compris, est absolument possible pour la commune et les générations futures.

M. Hornemann aimerait savoir s'il a été prévu d'installer une citerne pour la récupération d'eau de pluie et comment seront alimentés les deux bassins.

M. Regamey répond que rien n'est prévu pour l'instant. Une source alimente la ferme des Gavardes et cette eau sera utilisée pour le lavage des locaux. Les deux bassins au bord du ruisseau sont prévus pour les eaux de pluie, pour faire tampon quand il pleut trop fort et pour éviter que le ruisseau se remplisse trop vite.

M. Etter demande si c'est encore possible de changer l'appellation de la déchetterie. Il suggère « Centre de tri » qui serait moins péjoratif et cela permettrait surtout d'éviter de discuter au sujet de l'orthographe.

M. Regamey dit que le choix d'orthographe a été réglé par la greffe, spécialiste dans ce domaine.

M. Gérard Lavanchy aimerait savoir si des offres ont été demandées pour une gestion par des entreprises privées.

M. Regamey répond que la municipalité n'a pas fait cette approche-là. La déchetterie d'Epalinges est gérée par des privés, et maintenant ils essaient de passer à un autre système. Il semble que ce soit le rôle de la commune de gérer ses déchets.

M. Butticaz aimerait être rassuré au sujet de la subvention laquelle est accordée en principe et pour autant que le Grand Conseil débloque les crédits nécessaires.

M. le syndic affirme avoir la confirmation du Service concerné du département concerné, il reste évidemment la dernière décision, c'est celle du Grand Conseil qui doit allouer le crédit au Conseil d'Etat. Le département concerné du Conseil d'Etat a donné l'assurance de cette subvention.

M. Mennet demande si le tronçon de route cantonale, limitée à 60 km/h à partir de la zone bâtie, sera transféré à la commune.

M. Regamey explique que la commune va hériter d'un bout de route depuis le panneau de 60 km/h. Mais pour les années futures, le Canton va revoir son réseau routier et les routes à fort trafic, telle que celle-là, lesquelles devraient retourner au Canton avec les traversées de localités. Une motion a été déposée dans ce sens au Grand Conseil l'année passée.

Mme Félix aimerait savoir s'il y a des nouveaux éléments intervenus depuis la dernière entrevue entre la commission des finances et la municipalité au sujet de la taxe au sac.

M. Regamey n'a pas de nouvelles informations, le débat aura lieu au prochain Conseil. Il est convoqué à une conférence de presse qui aura lieu ce mardi à Tridel. Il lui semble que Lausanne est partant pour une taxe à partir du 1^{er} janvier 2013, mais il préfère attendre la confirmation de demain avant l'annonce officielle.

La parole n'est plus demandée.

Mme la présidente clôt le débat et soumet au vote le préavis.

Votation préavis 01/2012

Il est accepté à l'unanimité.

7. Comptes du Conseil communal

Lors de la séance du Bureau du 8 février dernier, les scrutateurs ont vérifié les comptes 2011. Après examen, le Bureau a constaté que les comptes étaient tenus avec exactitude. Le Bureau a également pu constater qu'il restait un excédent en caisse de CHF 5'907 issu de la précédente législature.

Dans les faits, la législature 2006-2011 a commencé avec un solde en caisse de CHF 5'700 et s'est terminée par un solde de CHF 5'900.

Pour expliquer ce solde, il faut savoir que le solde en compte à la fin des législatures était de CHF 4'000 en 2002 et CHF 5'700 en 2006.

Ainsi, le solde à la fin de la législature 2006-2011 s'explique par les reports successifs des soldes des précédentes législatures et non pas par une économie.

Par souci de transparence, le Bureau se permet de présenter l'état de ce solde et de soumettre son devenir à l'approbation du Conseil communal.

Mme la présidente demande à l'assemblée si elle souhaite discuter de cet excédent en compte. En cas non-entrée en matière, le solde restera en caisse.

Vote sur l'entrée en matière pour discussion

Accepté	16 oui
Refusé	13 non
Abstentions	23

Dans sa séance du 8 février, le Bureau a longuement discuté des options possibles concernant l'utilisation de cet argent.

Après décision à la majorité, le Bureau soumet la proposition suivante :

- Faire un don à hauteur de CHF 3'000 à la fête cantonale des musiques vaudoises qui aura lieu sur notre territoire communal en 2013.
- Conserver le solde, soit CHF 2'907, en caisse du Conseil communal utilisable pour les soupers de fin d'année ou une course de mi-législature.

Mme la présidente ouvre la discussion générale sur cette proposition.

M. Stehlin trouve que c'est prématuré de faire un don à cette fête puisque l'on ne connaît pas encore les résultats financiers. Il est d'avis de combler un éventuel déficit mais ne trouve pas nécessaire de faire un don s'il y a un bénéfice.

Mme la présidente explique que le Bureau ne cherche pas à combler un éventuel déficit mais simplement à faire un don.

M. Cornut rappelle qu'il est déjà intervenu à ce sujet car il n'est pas d'accord que l'on cumule toujours cet argent à la fin d'une législature. Une bonne partie de cet argent n'appartient plus aux conseillers actuels, puisqu'il provient de législatures précédentes. Il trouve que les dons pour les sociétés peuvent se faire avant les manifestations, comme ça on apparaît au moins sur le livret de fête. Il propose juste un peu d'équité par rapport aux autres sociétés du village. On pourrait mettre un peu moins pour la fête cantonale et en échange faire un don pour la fête cantonale de chant qui aura lieu à Payerne, avec la participation du Chœur d'Hommes de Savigny. Il préfère répartir l'argent à plusieurs places que d'en faire bénéficier une seule société. Il n'a rien contre de garder un petit fonds de caisse de CHF 900 environ.

Mme Simanis Cockell ne tient pas spécialement à soutenir une société ou une autre, mais trouve très intéressant à soutenir un événement important qui se passera à Savigny et qui contribuera à la notoriété du village.

M. Ballif rappelle que ce solde a été reporté de législature en législature. La question se pose à chaque fin de législature. En 2006, les conseillers avaient refusé un don d'aide à l'agriculture de montagne et ils avaient préféré garder cet argent, ce qui avait permis d'organiser une course de mi-législature. C'était une bonne idée très appréciée. Pour lui, ces indemnités sont un droit mais pas une obligation de dépense. Finalement, c'est de l'argent communal, donc des impôts, et il propose que cet argent soit restitué à la bourse communale.

M. Stehlin rappelle que l'on avait accepté une augmentation des jetons de présence. Il trouve que l'on pourrait faire une sortie un peu plus intéressante avec des repas plus conséquents. La Commune aide déjà les sociétés locales, en mettant des locaux à disposition ou autre, ce n'est pas aux conseillers d'intervenir dans ce sens, car il y a beaucoup de sociétés à Savigny. Il propose de rester au statu quo.

M. Braguglia revient sur la proposition de M. Ballif. C'est vrai que cet argent appartient à la communauté, rendons le, ce qui pourrait diminuer la charge fiscale.

M. Mottaz aimerait savoir d'où provient cet argent et à quoi il est utilisé.

Mme la présidente répond que ce sont les soldes des jetons de présence des anciens conseillers qui ont été reportés d'une législature à une autre. Traditionnellement, cet argent sert à payer le repas de fin d'année ainsi que la course de fin de législature. Lorsqu'il y avait assez d'argent en caisse, on avait pu faire une course supplémentaire de mi-législature.

Mme Félix trouve que laisser faire un don très altruiste mais difficile à gérer. Pourquoi la musique, pourquoi pas le Burkina Faso ? C'est difficile de donner à l'un et pas à l'autre. La proposition de M. Ballif, oui, c'est certes nos impôts, mais cela représente aussi le travail que les conseillers ont fait, ce qui revient presque à du bénévolat car il y en a toujours qui ne viennent pas au souper. Ce n'est donc pas normal que cela profite à tout le monde. Elle trouve la proposition de M. Stehlin la plus judicieuse, quitte à partir plus loin ou faire une course de deux jours. On pourrait aussi, en fin de législature, solder la caisse et partager le reste entre les conseillers pour éviter d'avoir chaque fois un solde qui se reporte.

Mme la présidente précise qu'il faut juste décider du solde de CHF 5'900 et laisser gérer le Bureau pour voir s'il y a possibilité de faire une course supplémentaire ou pas. Il n'est pas prévu de débattre ce soir du devenir des jetons de présence. Si des conseillers tiennent à discuter de ce sujet, elle propose de le soumettre à l'ordre du jour pour la séance en juin.

M. Peissard a fait un calcul concernant la proposition de M. Ballif qui avait parlé de 1 %, soit 140'000 sur le budget. A comparer, le retour de CHF 5'000 équivaldrait à un taux de 0,003 %. Ce solde appartient aux anciens conseillers et il préfère l'utiliser pour de bons repas et fait confiance au Bureau pour faire des propositions intéressantes. Il préfère rester au statu quo.

M. Perreten, président de la fête cantonale de la musique, ignorait totalement la proposition faite ce soir et il n'aimerait en aucun cas que cette question divise les conseillers au sujet de la fête. Il salue l'initiative, mais précise que si l'argent reste dans la caisse ou non, cela ne l'influence en rien pour la suite de la fête. Les personnes peuvent faire des dons à titre individuel pour paraître dans le livret de fête.

Mme la présidente apporte les précisions suivantes.

Le Bureau avait longuement réfléchi sur les propositions à faire. Il y a beaucoup de sociétés à Savigny, donc laquelle ou lesquelles choisir, sans offusquer les autres. Finalement, il a décidé de proposer un don à la fête cantonale des musiques vaudoises, pour la simple raison que c'est une occasion unique et particulière qui se déroulera sur la commune de Savigny, ce qui permet de ne pas faire de discrimination entre une société locale par rapport à une autre.

La parole n'est plus demandée.

Mme la présidente propose de voter les 4 propositions retenues, par ordre de dépôt.

Proposition Bureau : Don CHF 3'000 Fête de la Musique – CHF 2'907 pour la caisse du Conseil.

Refusé : 1 oui, 38 non, 14 abstentions

Proposition M. Cornut : Don à plusieurs sociétés

Refusé : 2 oui, 41 non, 9 abstentions

Proposition M. Ballif : Restitution à la Bourse communale

Refusé : 1 oui, 47 non, 3 abstentions

Proposition M. Stehlin : Statu quo

Accepté : 41 oui, 1 non, 10 abstentions

8. Communications de la municipalité

8.1 Informations données par M. Jean-Philippe Thuillard

M. le syndic remercie l'assemblée pour les discussions de ce soir, l'acceptation du préavis ainsi que pour le débat intéressant concernant le solde en caisse. Sachant que beaucoup de conseillers ne participeront pas à la course, on arriverait à s'en payer une de 3 jours.

8.1.1 Amicale des Savigny

M. le syndic rappelle que Mme Marie-Claire Perroud était également la déléguée des Savigny Suisse auprès de l'Amicale. La Commune a perdu une personne dévouée et appréciée.

Le prochain congrès se tiendra ici le 19 mai 2012. Il invite les conseillers à venir à la rencontre des cousins français durant la journée entre 10h. et 17h. à l'occasion du marché des produits régionaux. De plus, chaque conseiller va recevoir une invitation pour participer au dîner de gala qui aura lieu au Forum le samedi soir.

8.1.2 Statistiques

Le chiffre officiel de la population de Savigny au 31 décembre 2011 est de 3400 habitants. Depuis longtemps, l'effectif a toujours ou presque progressé. Cette année, il y a une diminution de 11 par rapport à l'an passé. La précédente diminution était de 42 pour arriver à 3018 en 2001.

8.1.3 Comptes 2011

Les comptes sont bouclés avec un prélèvement sur le fonds d'égalisation des résultats d'un montant d'un peu plus de CHF 560'000. Il y a bien longtemps que la municipalité n'a pas eu recours à cette réserve. La masse d'autofinancement s'est élevée à presque CHF 1'180'000. Le rapport, déjà envoyé à la Commission des finances, est prévu à l'ordre du jour de la séance du 25 juin.

8.2 Informations données par M. Gilbert Regamey

8.2.1 Déchetterie

M. Regamey remercie l'assemblée pour le soutien et l'acceptation de ce préavis. C'est quelque chose qui est en discussion depuis 10 ans déjà et cela fait plaisir d'arriver avec un projet réalisé. Il tient à remercier toutes les personnes qui l'ont soutenu durant ces longs travaux, à savoir surtout le bureau communal et Mme Sahli pour l'élaboration du préavis, M. Diserens, ingénieur-conseil, le bureau d'architecte ainsi que le bureau du géomètre. Il fera tout son possible pour tenir les délais. La déchetterie devrait normalement s'ouvrir en automne 2013.

8.3 Informations données par Mme Chantal Weidmann-Yenny

8.3.1 Réorganisation scolaire

La municipalité a décidé de faire partie du regroupement scolaire de Mézières et environs et Forel. Ce thème a été développé dans le rapport de gestion 2011, qui sera soumis au Conseil lors de la séance du 25 juin.

9. Divers et propositions individuelles

Mme la présidente ouvre la parole concernant le point divers et propositions individuelles.

M. Buttica a une question concernant la desserte des transports publics par les TL. Des employés des TL lui ont affirmé la semaine passée que la desserte jusqu'à Forel serait arrêtée d'ici à la fin de cette année. Est-ce que la municipalité est en possession d'informations à ce sujet ?

De même, il avait été annoncé, lors du Conseil du 21 novembre, la construction d'un trottoir devisé à CHF 1'200'000. Cet objet devient pertinent si les habitants du Bourg des Pilettes étaient obligés d'aller prendre le bus au centre de Mollie-Margot.

M. le syndic répond qu'en ce qui concerne la desserte du Bourg des Pilettes, il est vrai que les TL projettent, à long terme, une nouvelle ligne qui ferait Savigny - Mollie-Margot - Les Cullayes, etc., et une autre ligne qui desservirait Savigny - Forel par la route directe et qui continue derrière. Ce projet était dans les limbes du Département, il n'y a jamais eu de nouvelles pour des raisons de financement. C'est le Service de la mobilité qui donne mandat de prestation pour le transporteur, que ce soit TL ou car postal. Actuellement, une ligne qui fait Mollie-Margot - Les Cullayes - Servion a été prolongée jusqu'à Palézieux. La municipalité subit un peu les changements, elle n'a aucune influence pour ce sujet et n'a pas d'informations pour le moment.

M. Regamey dit que le trottoir du Bourg des Pilettes jusqu'à Mollie-Margot aurait sa raison d'être s'il n'y avait plus de bus. Le cheminement le long de la route est dangereux pour les piétons, surtout la nuit. Un projet de réfection de routes depuis les Deux-Ponts (vers le giratoire à Forel) jusqu'à l'entrée de la localité de Mollie-Margot est en cours. La route sera élargie à 5.50m ou 6m, justement en raison du passage des bus. La mise à l'enquête se fait ces jours. La réalisation de la route aura lieu en 2014. On pourra profiter de l'élargissement de la route pour faire un trottoir.

M. Stehlin a constaté que le bureau de police à Savigny avait été supprimé. Par un heureux hasard il a été rouvert le jeudi soir jusqu'à 18h.30. Les conseillers avaient accepté la police intercommunale en pensant que les prestations étaient meilleures que la police cantonale, puisqu'un bureau de police allait être ouvert à Savigny durant 4 jours à raison de deux heures par jour. Avec ceci, on avait un agent de police, répondant local, qui était attribué à ce poste. Actuellement, il n'y a plus d'agent de police attribué à ce bureau. Si on perd ce bureau aujourd'hui, il n'y aura plus que des brigades qui vont passer en voiture. Un répondant local est un avantage, car il se promène plusieurs fois dans la commune qu'il connaît bien. Dans le préavis de l'année passée, concernant la nouvelle association de police, la municipalité avait dit que ce serait le statu quo, qu'il n'y aurait pas de changement. Certains nouveaux conseillers ont demandé pourquoi on ne contactait pas la Gendarmerie et on leur a répondu parce que cela ne fonctionne pas très bien. Il aimerait savoir sur quelle base ce bureau a été fermé, qui a les compétences pour le décider, et pourquoi la population et le Conseil n'ont pas été avisés lors de la présentation du préavis de l'année dernière.

M. Coquil s'étonne un peu de cette question puisque l'association a tenu une séance le 27 mars. Les 3 représentants de Savigny, dont M. Stehlin, étaient présents à ce Conseil intercommunal de police, et personne n'a alors posé cette question, surtout que les débats ont été très peu dynamiques, la séance était terminée après 10 minutes. Il aurait préféré que cette question soit posée lors de cette séance.

Dans le préavis adopté, il avait été prévu de fermer ce bureau parce que certaines communes étaient défavorisées. Cela a peut-être échappé à la plupart des conseillers.

Savigny était la seule commune avec un bureau décentralisé par rapport à Pully. Belmont s'était opposé fermement à une permanence assurée par la police à Savigny. C'est vrai que Savigny n'a pas été avisé de la fermeture de ce bureau. Au

1^{er} janvier, toutes les heures de présence du bureau ont été retirées. M. Coquil a rapidement contacté le commandant M. Waeber qui a expliqué que la police assurait maintenant deux heures de rondes par jour dans chaque commune. On a également demandé une permanence du bureau le jeudi soir jusqu'à 19h. lors de l'ouverture de l'administration communale, ce qui a été réalisé ses derniers temps. La police intercommunale est en train de s'organiser, elle n'est pas encore à l'effectif complet. Les exigences cantonales demandent toujours plus aux policiers. On lui a assuré que lorsque l'effectif sera au total dans un avenir proche, les permanences seront un peu plus soutenues dans chaque commune.

M. Cornut a constaté que, depuis quelque temps, on ne voyait plus le chef concierge au village. Il s'inquiète de son état de santé et aimerait savoir s'il y a un remplaçant prévu.

M. Coquil répond que le responsable des concierges est en arrêt de maladie depuis fin novembre et l'on ne sait pas quand il pourra reprendre le travail. Le service de conciergerie est assuré, il n'y a aucune difficulté. Au niveau de l'effectif, un auxiliaire a été engagé dernièrement et certaines personnes effectuent un taux d'activité supérieur à celui prévu habituellement.

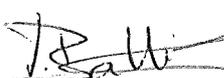
M. Stehlin répond au municipal de police. C'est volontairement qu'il n'est pas intervenu lors de la séance du Conseil intercommunal de police. Il voulait d'abord une réponse communale avant d'intervenir lors d'une prochaine séance de l'Association de police.

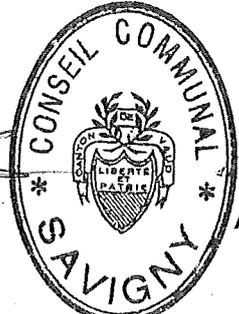
M. Perreten signale à l'ensemble du Conseil que la Fête cantonale de musique organise le 18 mai 2012 à 19 heures devant le Forum une surprise pour le lancement officiel de la fête. Tout le monde est cordialement invité à y participer.

La parole n'est plus demandée.

Mme la présidente clôt la séance et cède la parole à la secrétaire pour le contre-appel.

La séance du Conseil est levée à 21h.28.

La Présidente

L. Ballif


CONSEIL COMMUNAL
LIBERTÉ
PACÉ
SAVIGNY

La Secrétaire

A.M. Guignard